



Le petit Clamensanais

Dans ce numéro

Rénovation bâtiment MPEL	2
Rénovation bâtiment MPEL	3
Rénovation bâtiment MPEL	4
Acquisition de la porcherie	5
Hameau de Meynard	5
Intempéries du 20 décembre.....	6
Gendarmerie	6
Elections municipales.....	7
Conduit d'eau pont de vallavoire	
Ecole.....	7
Subvention réseau d'eau	8
Logements indignes	8



Le recensement de la population de Clamensane aura lieu du 16 janvier au 13 février 2020 et sera mené par Lætitia IZARD.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Le mot du maire

Me voilà bientôt au terme de mon mandat, et le moment est venu pour nous, élus, de vous présenter le bilan de notre action.

Je ne vais pas revenir sur la longue liste des travaux réalisés ni sur les modifications effectuées dans le but d'améliorer le fonctionnement de la commune, mais seulement vous rappeler que jamais encore celle-ci n'avait autant investi pour l'intérêt général et le bien commun, preuve, s'il en fallait une, que cela demeure possible.

À nos successeurs, nous laissons une dette moins importante et une trésorerie équivalente à celles que nous avons trouvées lors de notre mandature. L'ensemble des informations financières et techniques, notamment celles relatives aux plans du réseau d'eau, seront à leur disposition afin que la prise de fonction se réalise dans les meilleures conditions. Ils n'auront donc pas à connaître la situation que nous avons connue, durant laquelle il nous a fallu tout découvrir par nous-mêmes (emplacement des vannes et canalisations). Ils ne connaîtront pas la surprise de se voir réclamer des heures supplémentaires effectuées par les employés municipaux durant notre mandat, comme cela nous arriva au début du nôtre. Notre devoir d'élus consiste à leur laisser toutes les informations utiles à la réussite de leur mandat et à la poursuite de la tâche que nous avons, nous-mêmes, rigoureusement menée pour redresser le village. Je tiens à remercier l'équipe municipale et parmi elle, ceux qui ont su résister à la pression, aux démissions, aux baisses de dotation alors même que nous engagions de gros investissements.

Une des grandes satisfactions de notre mandat a été de démontrer que les conseillers municipaux, membres de familles historiques du village et « étrangers » (nom dont on nous a souvent affublé) ont su travailler ensemble pour l'intérêt général et œuvrer pour le bien commun.

Bonne et heureuse année 2020

Bâtiment Mairie Poste Ecole Logements

2



Après en avoir longuement débattu et étudié plusieurs scénarios (fermeture de l'école, RPI avec la Motte du Caire, reprise de notre effectif de maternelle actuellement scolarisé à la Motte du Caire), le conseil municipal a décidé de tout mettre en œuvre pour conserver l'école du village et, pour cela, de scolariser une partie de nos maternelles à Clamensane. Nous avons donc décidé que le projet d'aménagement de la nouvelle école tiendrait compte de cette possibilité. L'éducation nationale, à qui nous avons soumis le projet, nous a indiqué que « le projet paraît tout à fait adapté aux besoins de scolarisation des élèves de la commune. Il améliore considérablement les conditions d'accueil des élèves d'âge élémentaire, permet désormais celui d'élèves de maternelle ou encore d'élèves et d'adultes à mobilité réduite ».

Le besoin d'apport de nouvelles recettes et de population pour la commune nous a incité à privilégier la création de 2 logements permettant d'accueillir des familles qui participeront au maintien de l'école et nous permettront de conserver une stabilité, voire une augmentation de population, ce dernier point étant une des données qui compte pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement d'une commune.

Les loyers de ces deux logements actuellement indignes, qui totalisaient une recette à l'année de 7920 euros, représenteront 13000 euros minimum de recette annuelle. Pour mémoire, je vous rappelle avoir reçu des organismes HLM qui se proposaient de réaliser les logements contre un bail emphytéotique sur une durée de 35 ans, période pendant laquelle la commune n'aurait perçu aucun loyer. Le conseil a fait le choix de ne pas retenir cette option.

Ce projet ne pourra voir le jour que si nous obtenons les subventions demandées et, bien entendu, si l'équipe élue aux prochaines municipales décide de le porter. Il est très ambitieux mais il permettrait à notre commune de répondre à l'exigence de nombreux habitants qui souhaitent conserver l'école. La programmation des travaux que nous proposons avec un début possible en 2021 peut sembler audacieuse. Pour autant, comme l'a démontré notre gestion rigoureuse au cours de notre mandat, les investissements nécessaires au bon développement sont possibles. Nous nous devons d'agir si nous ne souhaitons pas voir les générations futures payer le prix de notre inaction en subissant un village que nous aurions délaissé, et qui serait en piteux état. Il est vrai que la conjoncture n'est pas favorable, l'endettement de la commune principalement due aux investissements pour la station d'épuration et les réseaux d'eau est importante. Je ne peux que regretter une fois de plus que ces investissements n'aient pas été réalisés dans les années 90 comme beaucoup d'autres communes l'ont fait à l'époque. Les emprunts sur 15 ans nécessaires pour ces opérations seraient maintenant terminés. Toutefois, la loi NOTRE(1) qui nous retirera la compétence eau et assainissement pour la transférer à la communauté de communes en 2026, fera que tous les emprunts de la commune sur ses réseaux seront transférés à la CCSB (communauté de communes), allégeant la dette communale d'autant.

1: NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Le financement du projet

Le coût total du projet s'élève à 850 000 euros HT, en deux tranches.

La première phase concernera les établissements recevant du public : la mairie, la poste et l'école.

Le plan de financement :

DETR 200 000€ Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux)

DSIL 199 000€ Etat (dotation de soutien à l'investissement local)

FRAT 200 000€ Région (Fond Régional d'Aménagement du territoire)

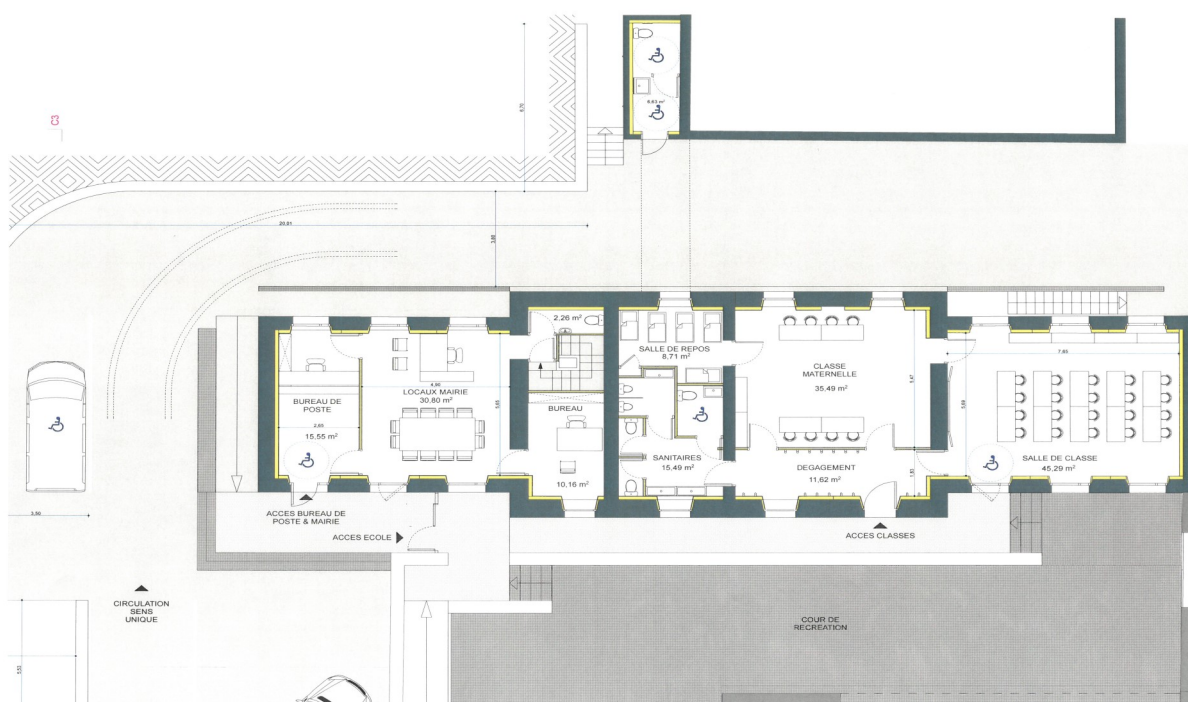
Emprunt communal : reste à définir après acquisition des subventions.

Les premiers contacts avec les banques laissent entrevoir une possibilité d'emprunt à un taux de 0,6%.

D'autres financements vont être demandés : fonds européens, et la participation de la Poste.

Tout le rez-de-chaussée sera dédié à la mairie, la poste et l'école. L'aménagement de la mairie et de la poste permettra un accueil commun, et un bureau séparé de recevoir le public individuellement. Le sous-sol sera consacré à l'archivage et sera accessible par un escalier intérieur. Le bâtiment répondra à la réglementation en vigueur relative aux établissements recevant du public (ERP) qui doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, d'y circuler et de recevoir les informations diffusées.

L'école: le conseil municipal a délibéré sur la possibilité de ramener la scolarisation des maternelles. Pour ce faire, l'espace réservé à l'école comprend la possibilité de deux classes. A l'arrière du bâtiment, les toilettes publiques seront logées sous la passerelle donnant accès aux deux logements situés à l'étage.



Tout le premier étage sera réservé aux logements. Des stationnements situés à côté du foyer seront réservés aux locataires. L'accès aux logements se fera par une passerelle située à l'arrière du bâtiment.

La circulation se fera en sens unique avec un accès par la place de la mairie et une sortie par le passage de l'école à l'arrière du bâtiment.

RF

Acquisition de la porcherie

Le hangar que nous louons actuellement pour stocker le matériel va être vendu prochainement. La commune s'apprête à acquérir l'ancienne porcherie situé à l'entrée du village afin d'en faire un local technique permettant de stocker le matériel roulant. Le nouveau bâtiment pourra entre autre donner aux associations la possibilité d'avoir un local dédié à leurs activités. Les Archers du Sasse ont été contactés pour travailler à un éventuel aménagement aussi bien en intérieur qu'à l'extérieur. Ils utilisent depuis des années la salle polyvalente qui n'est pas adaptée à la pratique du tir à l'arc ni aux garanties de sécurité nécessaires. Dans le même temps, nous saluons l'arrivée d'un jeune homme qui va acquérir et rénover le bâtiment situé à côté du nôtre pour y installer une forge. Cette opération amènera une amélioration esthétique de l'entrée du village; en réhabilitant ces bâtiments, nous revaloriserons l'aspect de l'entrée de notre village.

Le coût de cette acquisition s'élève à 28 000 euros. Une subvention du département de 13 300 euros a été obtenue, nous n'aurons donc plus à verser le loyer de 700€ par an pour la location d'un garage.

RF



Hameau de Meynard

Notre équipe municipale a pris dès son élection la décision d'investir dans la réalisation du réseau d'eau d'alimentation du hameau de Meynard. Cela était demandé depuis trente ans par les habitants car le hameau était alimenté par une source et un réseau de distribution impropres à la consommation. L'ARS a émis pendant plusieurs années des alertes de non conformité. Les propositions du précédent conseil, consistant à mettre des citernes en plastique pour stocker l'eau, ne permettaient pas de répondre sérieusement aux problèmes ni à l'arrivée de nouveaux habitants.

Notre décision devait répondre à plusieurs enjeux :

- 1° répondre à l'attente légitime des habitants
- 2° permettre l'installation de nouveaux habitants pour éviter un abandon du hameau.

Nous pouvons dès maintenant constater que notre action a porté ses fruits. Les objectifs que nous nous étions fixés sont atteints, nous avons obtenu une régularisation de construction, deux maisons ont été vendues et des habitants avec enfants vont s'installer à l'année dans le hameau. Des enfants de retour dans les rues de Meynard, quelle magnifique preuve que l'investissement permet d'éviter la mort d'un village!



Photo de l'ancienne réserve d'eau de Meynard. Magnifique couleuvre prenant son bain.

RF

ÉBOULEMENT ROUTE DES GRAVES

L'éboulement sur la route des Graves.



Les intempéries du 20 décembre n'ont pas épargné la commune, les berges du Sasse ont, en plusieurs endroits, été endommagées. Nous allons transmettre à la communauté de communes qui détient la compétence GEMAPI (1) un rapport des dégâts occasionnés par cette crue de façon à hiérarchiser les interventions futures d'aménagement des berges.

Dans le même temps, des éboulements en plusieurs endroits de la commune ont nécessité des interventions. La route des Graves a dû être fermée pendant plusieurs heures pour permettre de dégager 10 mètres cubes de terre qui se sont

effondrés et qui ont obstrué totalement le passage. Gérard Lombard et Mickael Rochas sont intervenus dans la nuit pour rétablir la circulation, et les jours suivants pour sécuriser le plus possible le passage. La paroi qui s'est effondrée devra être sécurisée par un enrochement comprenant un drainage des eaux de pluie. Cela ne pourra être réalisé qu'au printemps tant le terrain, trop gorgé d'eau, est instable. Nous aurons donc certainement à intervenir tout au long de l'hiver pour maintenir la route ouverte à la circulation.

Communauté de brigades de La Motte du Caire- Turriers

Nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux gendarmes dans la communauté de brigades de La Motte du Caire /Turriers depuis cet été. Le major Stéphane Heumez qui est en responsabilité de la communauté de brigades peut maintenant compter sur des effectifs pratiquement au complet. Nous saluons, pour la brigade de la Motte du Caire, l'arrivée du Maréchal des logis-chefs Cédric Laporte qui devient commandant de brigade et son épouse le gendarme Lydie Limerat. Pour la brigade de Turriers, c'est le Maréchal des logis-chef Jérôme Becquet qui devient commandant de la brigade.

Nous avons tous pu constater que grâce au recomplètement des effectifs, les contrôles routiers ont retrouvé plus de régularité avec un sentiment de sécurité avéré pour tous les usagers de la route. La prévention a été appliquée pendant un certain temps mais la répression s'est avérée nécessaire face aux comportements dangereux de certains automobilistes, ce qui a pu éviter des drames au sein des familles.

Le gendarme est un témoin central des infractions graves de la circulation routière génératrices d'accidents parfois mortels. Il porte souvent, malheureusement, la lourde charge d'annoncer le drame à la famille. Il nous faut donc saluer leur travail qui permet à ceux qui nous sont chers de circuler dans de meilleures conditions de sécurité.

RF



Les Elections Municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen

pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Traversée du Sasse



La pose de la conduite d'eau potable définitive a été réalisée à l'automne comme prévu. Comme je vous l'avais exposé dans le dernier numéro du Clamensanais, les travaux ayant été réalisés en urgence, nous avons dû financer la totalité du coût de ceux-ci. Cela représente un total de 50 000€. Dans le même temps nous avons présenté une demande de subvention au département et à l'agence de l'eau. Nous venons d'obtenir les notifications de ces deux subventions pour un montant de 10 000€ pour le département et 25 000€ pour l'agence de l'eau. Ces subventions ne seront récupérées qu'en 2020. L'excédent de fonctionnement du budget communal de 2019 se trouve donc amputé de cette somme. RF

L'Ecole de Clamensane fête Noël

Cette année, la classe unique de l'école de Clamensane accueille 12 enfants âgés de 6 à 10 ans.

Les élèves, avec l'aide de leurs maîtres, développent les savoirs fondamentaux mais s'enrichissent aussi grâce à la musique ou à l'informatique (Les interventions hebdomadaires des experts dans ces matières sont financées par la Commune et la CCSB).

Le vendredi 20 décembre 2019, la classe a présenté un spectacle de chants et de poèmes aux familles et aux habitants du village.

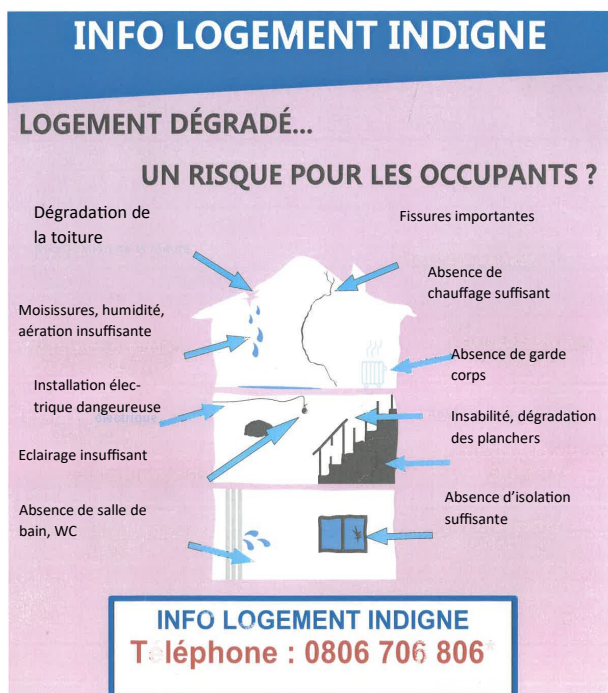
Le clown magicien, Patin Couffin, a ensuite enchanté et amusé petits et grands avec ses blagues et ses tours de magie. La salle des fêtes résonnait de rires enfantins...

Avant le partage du goûter préparé par les parents, le Père-Noël est venu offrir à tous les élèves et petits Clamensanais un cadeau personnalisé offert par

le Conseil Municipal. La fête de Noël fut un moment de détente et de joie avant le départ en vacances des écoliers.



Logements indignes



VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
Telephone : 04 92 30 56 65

Courriel : habitat-indigne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

PDLHI 04

Direction Départementale des Terri-
toires Service Aménagement Urbain
et Habitat . Pôle L.H.I
Avenue Demontzey-CS10211
04002 Digne les Bains



A notre prise de fonction, nous avons décou-
vert 4 logements communaux indignes, nous
avons immédiatement réalisé la réhabilita-
tion des 2 logements dit du presbytère, et
refusé de relouer les deux logements de
MPEL tant que le projet de réhabilitation ne
serait pas réalisé.

Nous avons également accompagné des bail-
leurs privés avec l'aide de l'ARS à améliorer
leurs logements pour permettre aux loca-
taires de vivre dans de bonnes conditions. La
municipalité ne peut pas rester insensible
lorsque des familles avec des enfants en bas
âge ne parviennent pas à se chauffer conve-
nablement. De plus leur présence est indis-
pensable au maintien de la population du
village et aux effectifs de l'école.

Nous avons aussi dû prendre des arrêtés de
mise en péril pour des bâtiments présentant
des dangers, autant pour les occupants que
pour les usagers de la voie publique. Dans
certains cas, la collaboration avec les pro-
priétaires nous a permis de trouver des solu-
tions. Pour d'autres les procédures continue-
ront.

Réseau d'eau

L'agence de l'eau crée un programme de rattrapage pour les communes qui ont un réseau trop vé-
tuste. Notre réseau d'eau qui a souffert pendant de longues années d'un manque d'investissements
peut répondre aux critères demandés pour obtenir ces subventions.

Je vais donc déposer une demande pour l'adduction du réseau d'eau de notre village qui comprend
actuellement deux conduites, une datant de 1930 et l'autre de 1960, et qui sont en très mauvais état.
Les nouveaux élus pourront donc réaliser ce programme rapidement, ce qui sécurisera notre réseau
d'eau.

RF

Mairie

Ouverture du secrétariat
Lundi, Mardi,
Jeudi et Vendredi
de 9 heures à 12 heures

04.92.68.30.93
Clamensane-mairie@orange.fr

Horaires de l'Ecole

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Matin: 8h30 à 12h -
Après-midi: 13h30 à 16h

Horaires de la Garderie

de 8h à 8h30 et 16h à 17h,
les jours scolaires

Agence postale

Ouverture du secrétariat
Lundi, Mardi,
Jeudi, Vendredi et Samedi
de 9 heures à 12 heures

04.92.68.30.25